



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

tarifs

Question écrite n° 103704

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la baisse de la tarification des actes dans les hôpitaux et les cliniques. En l'occurrence, depuis 2012 la baisse tarifaire dans le secteur de la santé a atteint 3,87 % tandis que l'inflation a progressé de 4,88 %. Cet effet ciseau ne peut être supporté par les structures sanitaires, et menace la survie de ces dernières ainsi que la qualité et la sécurité des soins. Par ailleurs, le ministère de la santé avait indiqué que la somme de 1,5 milliard d'euros supplémentaire dédiée aux établissements de santé en 2017 permettrait de remédier à la baisse de la tarification des actes. Il lui demande sous quel délai et de quelle manière les hôpitaux et les cliniques percevront ces aides afin de ne pas aggraver encore le phénomène de désertification médicale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103704

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 avril 2017](#), page 2575

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)